



**36^{ème} Congrès de l'Association Nationale des Elus de la
Montagne
Le 16 octobre 2020
Discours du Président*
Jean-Guy Talamoni**

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les responsables administratifs,
Monsieur le Maire de Corte,
Monsieur le Président de l'Université,
Madame la Présidente de l'ANEM,
Mesdames et Messieurs les élus de la montagne,

Nous sommes heureux de vous accueillir à Corte, cité « paoline », du nom de Pasquale Paoli qui en fit le siège de son gouvernement en 1755. La ville est située dans le massif du Monte Rotondu, au cœur de la Corse, zone de montagne par excellence. C'est Corte qui a vu naître notre université au XVIII^e siècle, puis qui l'a vu fermer, au moment de la conquête de la Corse en 1768, puis renaître dans les années quatre-vingt du XX^e siècle. Corte est un lieu de recherches, de transmission de savoirs, d'innovation, d'ouverture, un lieu de rassemblement des Corses venus des différentes communes de l'île. C'est précisément ce que nous voudrions tous pour les territoires de montagne : des lieux de vie et d'échanges.

Comme vous le savez, les différentes régions de la Corse se composent quasi exclusivement de communes rurales, et souffrent d'une désertification importante qui entraîne l'abandon de ce qui fait une part de notre identité. Car nous venons tous de ce monde rural, y compris ceux d'entre nous qui vivent et travaillent aujourd'hui en ville. Le monde rural et de la montagne constitue un espace référent pour tous les Corses, lesquels demeurent profondément attachés à leur village d'origine même lorsque les nécessités matérielles de la vie les en a éloignés.

L'attractivité pour les villages de l'intérieur connaît aujourd'hui un rebond, peut-être encore léger mais accentué par la crise sanitaire que nous traversons, où beaucoup d'entre nous ont pris conscience qu'un retour à une vie loin de la surconsommation, et du rythme effréné des villes, une vie centrée sur les valeurs fondamentales est encore possible.

Toutefois, ce regain d'intérêt peut être découragé par des obstacles de taille qui empêchent la réalisation personnelle et l'accès au confort que l'on est en droit d'attendre au XXI^e siècle.

Parce que nos territoires sont enclavés, il est absolument vital de constituer un réseau, un maillage territorial répondant à notre vision d'un développement qui respecte l'environnement, qui lutte contre les fractures territoriales, sociales, et qui permette à tous d'avoir accès aux services les plus élémentaires, à nos biens communs.

Les réseaux routiers et électriques étaient et sont encore une priorité. Désormais, il s'agit aussi d'investir la sphère énergétique en misant sur sa décentralisation ; sur les ressources humaines en créant des partages de compétences ; sur le numérique, qui nous a permis, pendant le confinement de poursuivre notre travail. Même si certaines coupures ont pu nous agacer quelques fois, ces désagréments devraient disparaître avec la fibre que nous étendons en ce moment sur l'ensemble du territoire.

On a mesuré également l'importance de la couverture numérique dans le domaine médical avec les téléconsultations.

Réinvestir ces espaces, pouvoir y travailler, cela répond à l'attachement des Corses pour le rural.

Comme les autres communautés humaines, ils se sont construits à partir de leur environnement, se sont adaptés à lui, ont élaboré leur organisation sociale et leur propre ensemble de savoir-faire et de savoir-être. Le développement que nous souhaitons doit se faire en harmonie avec ce qui crée cette identité riche.

Pour parvenir à réduire les fractures territoriales, développer notre économie, valoriser et protéger notre patrimoine, nos terres, soutenir nos entreprises et l'emploi, il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique, et un statut fiscal et social adaptés.

C'est ce que nous demandons au gouvernement français depuis maintenant trop longtemps. Il ne s'agit là que de la simple application du droit, et pourtant...

Les régions à faible densité démographiques, ou insulaires ou de montagne... peuvent bénéficier de dispositifs dérogatoires prévus par la loi Montagne conformément au Traité Sur le Fonctionnement de l'Union Européenne en son article 174. La Corse cumule tous ces critères. Malgré cela les propositions faites par notre majorité ne sont toujours pas entendues.

Si l'on est en droit d'attendre une réponse forte du gouvernement français sur ces questions, cela ne peut nous exonérer de poursuivre notre travail.

Je sais votre implication, à toutes et à tous, pour préserver vos communes, leur patrimoine naturel et culturel, leur histoire, et les mettre en valeur dans la construction d'une société nouvelle.

Les montagnes ne sont pas les mêmes partout, certaines ont su tirer leur épingle du jeu, notamment grâce aux sports d'hiver, tandis que d'autres sont restées à l'écart du développement. Il n'en demeure pas moins que certaines problématiques sont communes à tous ces territoires. C'est pourquoi, ce congrès est l'occasion d'échanger, de partager nos préoccupations, nos idées, nos réussites, et, nous l'espérons, de nouer de fécondes solidarités.

Nos paysages d'altitude sont grandioses, ils constituent le joyau de notre île et de nombre de vos territoires également. Tous ici, pouvons être les bâtisseurs de cette nouvelle ère pour la montagne. Mettons nos forces en commun pour la rendre dynamique et attractive.

Je vous remercie.

*Seul le prononcé fait foi